

DEPARTEMENT
D'ILLE et VILAINE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT

EXTRAIT

de RENNES

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON

de BRUZ

N°60/2024

COMMUNE DE

CHARTRES de BRETAGNE

CONVOCATION
25 juin 2024

L'an deux Mil vingt-quatre, le 1^{er} juillet, le Conseil Municipal de la Commune de CHARTRES de BRETAGNE s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie de Chartres de Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 25 juin 2024 conformément à l'Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENT(E)(S)

15

PRESENT(E)(S) : M. BONNIN – M. GEFFROY – Mme POULAIN – Mme JOALLAND (arrivée à 18h45) – M. BABOUR – M. DANGE – Mme BOUCHERON – M. GIRAUD – Mme BLANCHET – Mme BONNET – M. GAUTIER – Mme BENTZ – Mme VANNIER – Mme HANANE – Mme GLAZIOU (arrivée à 19h45)

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)
AVEC POUVOIR(S)

4

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :
M. LE BORGNE donne pouvoir à M. GIRAUD
M. LOUIS donne pouvoir à M. BABOUR
Mme LOUIS donne pouvoir à M. GEFFROY
Mme KOUBA donne pouvoir à Mme BONNET

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)

3

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S):
M. MUTSHE – M. BOSSARD – Mme BOSSARD

ABSENT(E)(S)

ABSENT(E)(S):

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VANNIER

Viographie du parc technologique Jean Monnet – Modification du nom de la rue des Faluns

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{ER} JUILLET 2024

N°60/2024

9.1

Viographie du parc technologique Jean Monnet – Modification du nom de la rue des Faluns

Vu la délibération n°49-2024 en date du 21 mai 2024 portant sur la viographie de l'espace industriel Jean Monnet, ayant pour effet de créer le secteur des Faluns sur la partie nord-est du quadrilatère industriel,

L'instauration de ce secteur nommé « des Faluns» entraîne une confusion avec la rue des Faluns située sur la partie sud-est du parc industriel Jean Monnet.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Acceptent de renommer la rue des Faluns « rue Rosalind Elsie Franklin »**
- **Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

P.C.C.- Suivent les signatures
Le Maire



Philippe BONNIN